



LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU

La Directive Cadre sur l'Eau (dite DCE) est une directive européenne datant de 2000, transcrite en droit français en 2004. Elle fixe aux états membres l'obligation d'atteindre le bon état de chaque masse d'eau (cours d'eau ou portion de cours d'eau homogène et eaux souterraines) en 2015.

Pour les masses d'eau particulièrement impactées, des dérogations sont possibles jusqu'en 2021 et 2027. En outre, les masses en bon état actuellement ne doivent pas être dégradées.

Cette directive est particulièrement innovante car elle concerne tous les milieux aquatiques (eaux superficielles et eaux souterraines) ; elle impose une obligation de résultats et demande une vision complète de l'état des milieux.

Qu'est ce que le bon état d'une masse d'eau superficielle ?

Le bon état des masses d'eau est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont bons.

L'état écologique est bon lorsque le cours d'eau fonctionne correctement, le plus naturellement possible, c'est-à-dire que la qualité physico-chimique de l'eau est bonne, le régime hydrologique correct et la morphologie (aspect physique) du cours d'eau adaptée.

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en certains polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale.

Qu'est ce que le bon état d'une masse d'eau souterraine ?

Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint si son état quantitatif et son état chimique sont bons.

Comment l'état des masses d'eau est évalué ?

L'état des masses d'eau est évalué en fonction de différents paramètres qui sont mesurés sur le terrain.

L'ETAT ECOLOGIQUE :

1- Ce qui illustre le mieux l'état écologique d'un cours d'eau, c'est sa vie biologique. Pour connaître précisément son état, on mesure donc régulièrement la présence et la composition de **3 types d'indicateurs biologiques** :

Les diatomées : Ces algues microscopiques ont un cycle de développement rapide et sont sensibles aux pollutions, elles sont donc un bon indicateur de la qualité du milieu

Les poissons : cet indice est calculé à partir d'échantillons de peuplements de poissons obtenus par pêche électrique

Les invertébrés : la composition du peuplement d'invertébrés va nous donner un indice sur la qualité globale du milieu.

2- On complète la vision biologique par des mesures de qualité physico-chimique grâce à des analyses régulières sur les principaux paramètres physico-chimiques classiques tels que la température, l'oxygène, les nitrates, phosphates, ammonium, etc.

L'ETAT CHIMIQUE :

L'état chimique est plus simple à évaluer et se réalise grâce à des prélèvements et des analyses de concentration de substances toxiques : métaux, pesticides, produits pharmaceutiques...

L'ETAT QUANTITATIF :

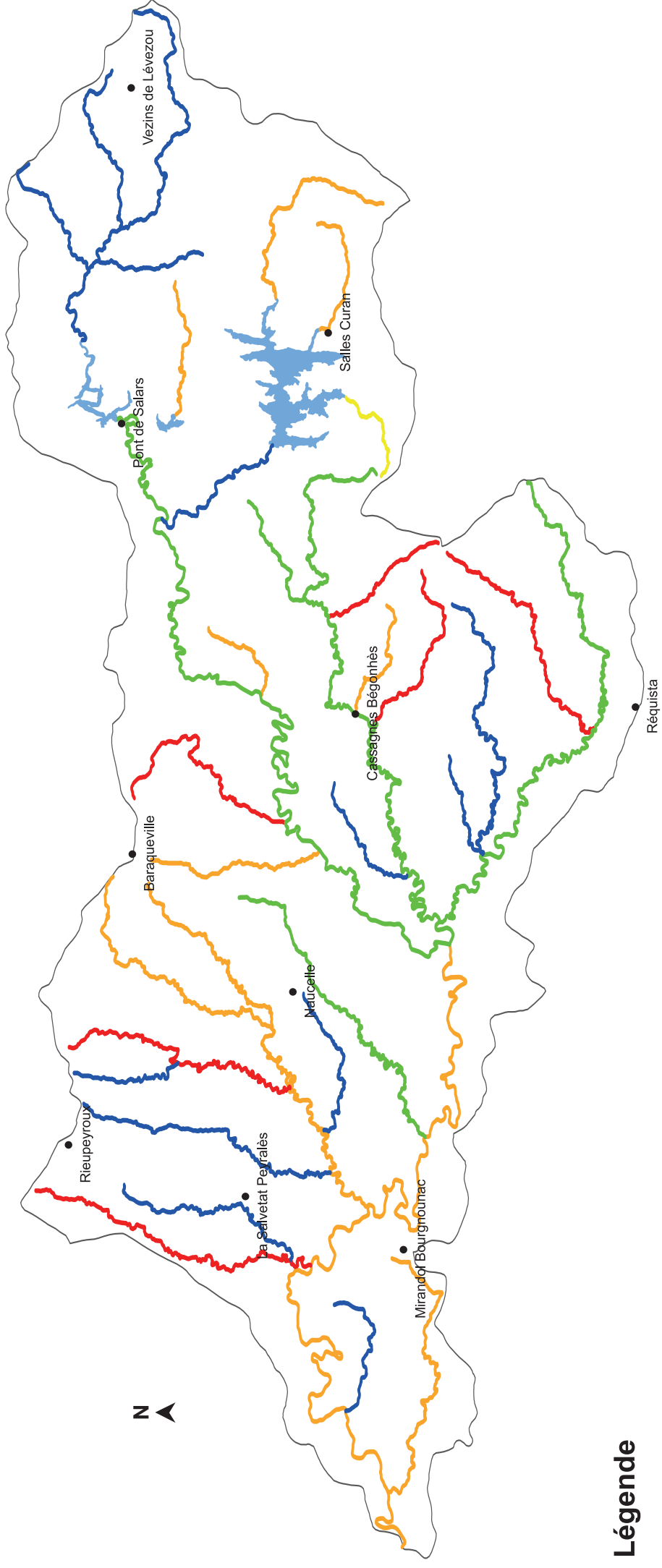
L'état quantitatif des eaux souterraines est mesuré directement sur le terrain et modélisé.

A l'échelle du bassin Adour Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PDM (Programme De Mesures)

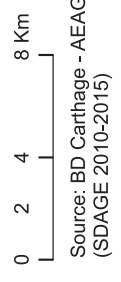
- Le **SDAGE** est un document de planification qui définit les orientations de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin d'atteindre les objectifs fixés pour chaque masse d'eau dans le cadre de la DCE.
- Le **PDM** présente toutes les actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE.

ETATS ET OBJECTIFS DES MASSES D'EAU FIXÉS PAR LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR



Légende

- Communes
- Bon état actuel et objectif de bon état en 2015 (maintient du bon état)
- Bon état actuel et objectif de bon état en 2021
- Mauvais état actuel et objectif de bon état en 2015
- Mauvais état actuel et objectif de bon état en 2021
- Mauvais état actuel et objectif de bon état en 2027



© Copyright - SMBVV, Juin 2010

